

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Séance exceptionnelle n° 134 du 28 septembre 2023, 12h00

Visio conférence ZOOM

PV soumis à l'approbation de la CFVU du 28 novembre 2023

Président de la séance : Lionel NICOD – Vice-Président Formation

SONT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS :

Collège des professeurs et personnels assimilés :

Kathia CHAUMOITRE, Sophie CHAUVET (pouvoir), Pascal GANDOULPHE, Muriel GIACOPELLI (pouvoir), Xavier LEONCINI, Homa LESSAN PEZECHKI, Michel RUQUET (pouvoir), Céline VIESSANT.

Collège des enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés (hors professeurs) :

Alexandrine BERTAUD, Julien FROMONOT (pouvoir), Pierre MAGNIEZ, Hervé MAGNOULOUX (pouvoir), Marie MONTANT (pouvoir).

Collège des usagers : Coline ACQUARINI-BRUNA, Camille BAGNOL (pouvoir), Mathilde CORNET (pouvoir), Meryem HAMIDI ALAOUI (absente), Damien JARFAUT, Omar KHOURSHID (absent), Julien D'AMORE (absent), Raphaël LAMAGNA-MARCIANO (absent), Théo LESCENT (absent) représenté par son suppléant : Quentin ACQUATELLA, Christophe LIN (pouvoir), Nicolas MASTORCHIO (absent), Leonardo PEREZ (absent), Angelina RUIZ (absente), Ari SAMAK (absent) représenté par son suppléant : Dylan ANTUNES, Alexandre SIMEONI (absent), Logan THEBERT (absent).

Collège des personnels B.I.A.T.S.S. :

Catherine AVILES (pouvoir), Béatrice DELORGE (pouvoir), Alexandre EMELINA (absent), Alphonse GIORGI (absent).

Collège des personnalités extérieures avec voix délibérative : Marie-Laure GUIDI (pouvoir)

Membres en exercice : 36

Quorum : 19

Nombre de présents ou représentés : 22

PARTICIPE A LA SÉANCE AVEC VOIX CONSULTATIVE : /

ASSISTENT A LA SÉANCE EN QUALITÉ D'INVITÉS :

Nathalie ALMERAS, Véronique CHARASSE, Virginie CULOMA SAUVA, Sophie DE CACQUERAY, Idoya DE PONCINS, Sophie FAYET, Elisabeth FERNANDES-MOREIRA, Annie GUILLERM, Stéphanie GOLDIE, Kristel GUISIANO, Jacques MASSONI, Jean-Louis MORO, Christophe PELLEGRINO, Nathalie PARQUIER, Anais SAINT JONSSON, Julie SOUHAMI, Violane SEVREZ.

I. FORMATION/PÉDAGOGIE

- Projet d'intégration organique des filières de spécialités infirmières et cadre de santé à AMU, pour 2024/2025
- Dossier de demande d'accréditation du diplôme d'État « Audioprothésiste », pour 2024/2025
- Demandes de modifications de l'offre de formation (MOF), pour 2023/2024
- Demandes de modifications des Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) par les composantes, pour 2023/2024

∞

Le VP Formation constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 12h05.

∞

I. FORMATION/PÉDAGOGIE

1) Projet d'intégration organique des filières de spécialités infirmières et cadre de santé à l'université, pour 2024/2025

Le VP Formation explique qu'AMU entre dans la phase deux de l'universitarisation des spécialités infirmières, suite à l'arrêté du MESR en date du 9 septembre 2021, autorisant la mise en œuvre du projet d'expérimentation durant l'année 2022/2023. Il explique que pour répondre aux besoins de ces formations, des locaux verront le jour sur le campus Marseille-Nord avec un édifice paramédical.

Mme Chaumoitre indique que le volet budgétaire n'étant pas finalisé ce jour, la CFVU se prononcera seulement sur le « principe » d'intégration progressive des différentes spécialités et années d'études des formations infirmières à AMU. Cette deuxième étape consiste en l'obtention de l'agrément par le Conseil Régional Sud-Est.

Vote :

La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, au principe d'intégration organique des filières de spécialités infirmières et cadre de santé à l'université, à compter de 2024/2025.

(Annexe 1 du présent procès-verbal)

2) Dossier de demande d'accréditation du « diplôme d'État d'Audioprothésiste », pour 2024/2025

Le VP Formation indique que ce diplôme préparé en trois ans ne permet pas à ce jour la reconnaissance du grade de licence, mais cet axe sera en réflexion à l'université.

M. Leoncini demande si l'établissement est précurseur pour intégrer cette formation à l'université.

Mme Chaumoitre explique que ce diplôme d'État d'Audioprothésiste répond à un accroissement de la demande d'audioprothèses et permettrait d'ouvrir la première école publique à Marseille, alors qu'il en existe déjà dans la Région Sud. Ce diplôme viendrait compléter l'offre de formation en Sciences de la Réadaptation.

M. Leoncini préconise qu'une publicité grand public soit menée sur l'expansion des formations paramédicales à AMU et s'interroge ensuite sur l'affichage dans Parcoursup.

Mme Chaumoitre confirme que l'objectif est d'afficher la formation en première année sur la plateforme pour la rentrée 2024/2025. L'intérêt étant d'ouvrir pour les lycéens des voies de passerelle entre les offres paramédicales et permettre aux étudiants d'interagir ensemble. La poursuite d'études peut également être envisagée vers la recherche.

La communication sera facilitée lorsque le campus nord aura ouvert, valorisant ainsi la pluridisciplinarité des métiers paramédicaux.

Vote :

La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, à la demande d'accréditation du « diplôme d'État d'Audioprothésiste » portée par la FSMPPM, pour 2024/2025.

(Annexe 2 du présent procès-verbal)

3) Demandes de modifications de l'offre de formation (MOF), pour 2023/2024

Le VP Formation indique que les modifications de l'offre de formation concernent, entre autres, le SFPC qui ouvre le diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) en apprentissage.

Il rappelle que formations des filières « santé » présentent des variations légères suite à l'universitarisation de certaines mentions. Il est ensuite question de la licence mutualisée, entre ALLSH et la FEG, mention « Sciences sociales » où les intitulés sont harmonisés.

Vote :

La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, aux demandes de modifications de l'offre de formation pour 2023/2024, proposées par les composantes ALLSH/FEG, SMPM et le SFPC.

(Annexe 3 du présent procès-verbal)

4) Demandes de modifications des Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) par les composantes, pour 2023/2024

Mme De Cacqueray rappelle les transformations récurrentes qui font référence aux modifications de cadrage de niveau licence pour les L.AS.

Comme mentionné plus haut, les ajustements de la licence « Sciences sociales » nécessitent également des précisions dans les M3C, en accord avec le lycée Thiers de Marseille.

Concernant le deuxième cycle de médecine assujéti à la réforme des études de santé, **Mme Chaumoitre** explique la mise en place dans les évaluations de points de parcours avec l'intégration d'unités d'enseignement (UE) optionnelles en 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} années.

Mme De Cacqueray commente ensuite les règles de calculs pour les formations infirmières.

Les M3C du diplôme d'Etat (DE) et la licence « Sciences infirmières » ont été établies sur le même modèle qui répond à la réglementation nationale du DE.

En revanche, les M3C des L.AS suivent le cadrage d'établissement. La L.AS, qui est la voie à l'accès sélectif, conserve donc la compensation sans note seuil. Il en résulte que les étudiants seront inscrits aux trois diplômes en deuxième année de cette filière.

Mme Chaumoitre concède que la modélisation est complexe, mais les étudiants de deuxième année d'infirmière peuvent choisir les trois voies.

Mme De Cacqueray ajoute qu'une difficulté subsiste lorsqu'un étudiant remplit les conditions pour passer l'accès sélectif sans pour autant valider les UE de la licence « Sciences infirmières ». En revanche, il sera autorisé à redoubler et retenter en troisième année l'examen d'accès des spécialités « santé ».

Mme Acquarini-Bruna s'interroge sur l'intégration des UE optionnelles, dans le cadre de la réforme, pour les étudiants en dernière année du diplôme d'études spécialisées en médecine.

Mme Chaumoitre explique que sont mises en place trois options dans les maquettes de sixième année : « Dermatologie », « Radiologie » et « Ortho-rhumatologie », dès 2023/2024, afin de permettre aux étudiants d'en choisir au moins une.

Vote :

La CFVU approuve, à l'unanimité, les demandes de modifications des Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) pour 2023/2024, par les composantes FEG, PHARMA, POLYTECH, SMPM et le SFPC.

(Annexe 4 du présent procès-verbal)



L'ordre du jour est épuisé, le VP Formation lève la séance à 12h25.



Lionel NICOD,
Vice-Président Formation

